



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 29641

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des outre-mer sur les mesures dans son administration pour favoriser l'insertion professionnelle de personnes reconnues travailleurs handicapés.

Texte de la réponse

Le recrutement des travailleurs handicapés afin de satisfaire aux obligations de recrutement assignées aux administrations publiques en 2005 mais aussi par respect d'un engagement de principe en faveur de l'égalité et de l'accès de tous les citoyens aux emplois publics est encouragé au sein de la délégation générale à l'outre-mer (DéGéOM). En effet, à ce jour, le recrutement de travailleurs handicapés représente 9,30 % des effectifs de la délégation, taux supérieur aux 6 % exigé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFFP).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29641

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6332

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8511